



**SECTION DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
DDFIP
DRDDI**

COMPTE RENDU CHS-CT du 28 Janvier 2020

Après quelques mois de boycott, les OS ont décidé de revenir **à la table des discussions et non des négociations** afin de réitérer leur opposition au projet de géographie revisitée. Cette réunion était également l'occasion de faire le point sur l'avancée de ce projet. L'intersyndicale CGT-CFDT et FO Finances a préalablement lu la déclaration liminaire suivante:

Madame la Présidente,

L'année 2020 ne sera pas un bon cru pour les fonctionnaires des Finances et en particulier pour la DGFIP. Une seule certitude émerge, les agents vont trinquer et voir rouge!

La réforme des retraites a un goût amer de piquette. En repoussant l'âge de la retraite par des artifices, cette dernière conduit inéluctablement les salariés du public comme du privé de la vie active au trépas. Lier l'allongement systématique de la durée des annuités à celle de l'espérance de vie est une mesure hypocrite et inégalitaire.

Quid des jeunes aux portes de l'emploi, quid des femmes qui à travail égal et compétences égales à celles des hommes dans le privé sont moins rémunérées, quid des salariés du privé licenciés à 54 et 55 ans?

Quid des exonérations de charges sociales et les crédits d'impôt recherches qui partent en fumée?

Une seule certitude, ce sont toujours les mêmes qui sont mis à contribution.

Pour les fonctionnaires la coupe est pleine!

La loi sur la transformation de la Fonction Publique, véritable goulot d'étranglement de l'activité syndicale (suppression de la plupart des CAP, réduction des droits) importe en sus les méthodes du privé (précarité de l'emploi par le recours aux contractuels, indemnité de départ volontaire et rupture conventionnelle) sans en apporter une once d'amélioration. Il convient avant toute chose de protéger la «récolte budgétaire» en gelant le point d'indice.

Que dire de Bercy, ce paquebot ivre, qui livre les agents des Finances à la découpe générale des missions, aux suppressions d'emplois aveugles!

Le transfert annoncé des missions fiscales et de recouvrement de la Douane vers la DGFIP n'est une bonne nouvelle pour aucune des deux directions. Les grands perdants seront encore une fois l'emploi, la technicité des missions concernées et la qualité du service public.

Les collègues douaniers s'interrogent sur les conditions de transfert de ces missions et sur la possibilité offerte ou non de pouvoir les suivre.

Que dire des Maisons France Services (MFS) dont le sigle transformé en acronyme malheureux a conduit nos grands penseurs à les renommer EFS (Etablissement France Services) le temps d'une communication tout aussi éphémère que le service public qui y sera rendu?

Nous avons bien compris que le monde rural et les plus défavorisés seront désormais les oubliés du service public.

Mais que l'usager de la DGFIP soit rassuré!

Pour se consoler à compter du 01-07-2020, il pourra toujours autour d'un verre, dans un guichet unique et sans rendez-vous, régler à la fois ses dettes, jouer aux jeux de hasard et acheter ses cigarettes.

Il ne reste plus aux agents des finances que leur conscience professionnelle et, ce qui devient de nos jours un gros mot, «le sens du service public».

Et malgré le manque de reconnaissance, la dégradation constante des conditions de travail, les problèmes nombreux de santé, il s'en trouve encore quelques uns pour les ennuyer au sujet des indicateurs, du positionnement de leurs congés ou encore de pauses-café jugées trop longues.

Aussi, l'intersyndicale CGT FO et CFDT demande à chaque direction de mettre un terme à toute pression inutile sur les agents, et dans un contexte de perte de technicité, de sensibiliser les chefs de service à la réussite du collectif.

La Directrice préside ce CHS-CT. Elle précise qu'elle est «dans une nouvelle phase de concertation. Elle reviendra vers les agents et les élus...».

Le calendrier n'est toujours pas arrêté!!!!

Inutile de se bercer d'illusions, **la phase de concertation évoquée supra ne concernerait que l'évocation des permanences avec les agents et l'implantation des accueils de proximité avec les élus.**

***Voici les aménagements à son projet, qui selon ses termes, est toujours «au conditionnel»**

⇒ **Oui**, il y aurait bien une antenne SIP à Orthez, la mission fiscale des particuliers serait transférée à Oloron et une antenne SIE à Oloron, la mission fiscale des entreprises étant transférée à Orthez.

Elle va engager des discussions et mettre en place des groupes de travail pour une faisabilité au 01-01-2021. Elle suppose, que les avis d'imposition feront référence à un seul Centre et préciseront l'existence d'un accueil de proximité au niveau de l'antenne.

Les antennes, malheureusement et contrairement à ce qui est écrit dans les documents CTL, ne seront pas pérennes (2025,2026,2027?). Les mots ont un sens, pérenne : «qui dure longtemps, perpétuel».

⇒ **Rien ne change par rapport au projet présenté en juin 2019 pour les SGC de Bedous, Bayonne** (actuelle Trésorerie Municipale Bayonne), **Oloron et Pau** (fusion TPM Pau + Pairie).

⇒ **Le SGC de Saint-Jean de Luz** va, selon la Présidente, être en charge des collectivités de la Côte, avec une antenne à Anglet. Ce SGC ne nécessiterait pas de réaménagement immobilier.

⇒ **Le SGC d'Hasparren** récupérerait le secteur «Pays Basque intérieur» (Saint-Etienne-de-Baïgorry, Saint-Jean-Pied-de-Port, Saint-Palais, Mauléon) avec une antenne à Saint-Palais. Pour le SGC d'Hasparren un aménagement immobilier serait sûrement envisagé...

⇒ **Le SGC de Morlaas** «disparaîtrait» au profit d'un SGC implanté à Nay. Ce SGC regrouperait les secteurs de Nay, Pontacq et Morlaas. Morlaas deviendrait une antenne de ce SGC.

⇒ **Le SGC de Lescar**, par voie de conséquence, récupérerait les secteurs d'Arzacq, Garlin, Thèze, Lembeye.

⇒ **Le SGC d'Orthez** disposerait d'une antenne à Mourenx. Nous avons, eu égard aux documents transmis en CTL, questionné la Directrice sur une éventuelle demande des élus de Sauveterre pour l'implantation d'une antenne. Elle nous a répondu par la négative. Par contre, elle nous a précisé que ce poste connaissant actuellement des difficultés serait pourvu en EDR.

⇒ **Concernant les EFS** (Etablissements France Services ex MSAP, ex MFS). Ils sont pilotés par la Préfecture. Selon la Direction, des agents territoriaux ont été formés sur quelques demi-journées notamment à impôts.gouv.fr.

Mourenx et Mauléon sont «labellisés». L'agent travaillant dans un EFS sera multi-tâches (CAF, CPAM, DGFIP, Pôle Emploi, Justice etc...). Rappelons que les MSAP pouvaient être gérées par les mairies, des associations, la poste. La Cour des Comptes a critiqué le manque d'évaluation et de

«visibilité» de ces structures. Questionnée à ce sujet, la Direction précise que des agents de la DGFIP pourraient candidater à ces postes en EFS. Ils seraient alors «mis à disposition». Ces structures doivent être ouvertes au moins 24h00 par semaine, sur 5 jours et être facilement accessibles pour les usagers (cf site du gouvernement).

Si un agent DGFIP candidate pour un EFS à 24h00, la Direction lui confiera des tâches supplémentaires afin de compléter son horaire de travail hebdomadaire.

Des référents SIP sont désignés (ils disposent d'un téléphone) pour apporter une réponse aux personnels travaillant en EFS.

Par contre, dans les accueils dits de proximité des agents DGFIP tiendraient des permanences à certaines échéances.

Rien de bien nouveau par rapport à ce que nous vous avons annoncé dès le début de ce projet. Il répond en tout point aux directives émanant du fameux «guide sur le nouveau réseau de proximité» de février 2019 rédigé par la Direction Générale.

■ Sur le sujet de la perte de certaines taxes douanières « au profit » de la DGFIP, aucune réponse n'a été apportée sur les conditions de ce transfert. Le Directeur des Douanes a tenu à préciser que des groupes de réflexion ont été mis en place, cependant, rien n'est arrêté. La partie recouvrement de 12 taxes irait bien à la DGFIP. Par contre, des discussions sur la gestion et le contrôle sont engagées afin de déterminer quelle administration est la mieux à même de remplir ces missions.

■ Sur le zéro cash concernant les particuliers, la Présidente n'a pas «d'éclairage sur l'expérimentation en cours».

Rappelons qu'au 01-07-2020 les particuliers devront, s'ils souhaitent régler en espèces, le faire auprès d'un débitant de tabac. Tous les débits de tabac ne sont pas forcément prestataires.

Quant aux régisseurs, l'appel d'offre est en cours.

Seule exception à la disparition de la caisse à la DGFIP, la présence d'un tribunal (Pau et Bayonne) pour la procédure relative aux «scellés».

■ **La présentation et l'exécution du budget 2019** du CHS-CT 64 n'appelle aucune observation de notre part.

■ **Les crédits 2020** devraient s'élever à 134890€ (117,50€/agents) avec une réserve de 6% donc ramené à 126797€.

■ **Programme d'intervention 2020**

* Pour la DDFIP64 voici les opérations retenues sur le principe:

- Frais de secrétariat pour 1000€;
- Commande de 400 souris verticales. S'agissant d'une amélioration du poste de travail et non d'un aménagement (distinguo établi par l'assistant de prévention), ce dernier précise que la demande peut lui être faite directement. Nous attirons toutefois votre attention sur le fait de ne pas court-circuiter le Médecin de prévention, la mieux à même, au cas particulier, de vous conseiller sur le risque TMS;
- Mise à jour de la signalétique incendie;
- Prévention du risque de présence de radon (nouvelle réglementation);
- Remplacement BAES (Blocs autonomes d'éclairage et de sécurité);

* Pour la DRDDI les opérations n'ont pas été retenues dans l'attente de compléments d'informations:

- Local situé à côté du stand de tir (désamiantage, prévention plombémie, sécurisation).

Le désamiantage du local sera effectué dans le but de l'utiliser ainsi que le terrain avoisinant afin d'effectuer les formations TPCI des agents de la surveillance.

La demande de la brigade de Dax pour l'acquisition d'une échelle aux fins de contrôles, n'a pas pu être satisfaite en 2019 suite à la réponse négative du gestionnaire des autoroutes. Il refuse, pour des raisons de sécurité, la présence permanente d'une échelle sur une aire de repos ouverte aux usagers.

*** Formations communes proposées et retenues :**

- Formation incendie-défiibrillation
- Formation SST initiale
- Gestes qui sauvent
- Formation SST MAC (Maintien et Actualisation des Compétences)
- Formation risques routiers
- Formation habilitation électrique
- Formation CASES
- Identifier et prévenir les conflits
- Manager en «mode service»: Favoriser le bien être des agents et prévenir les RPS.

L'intention de proposer une formation destinée à favoriser le bien être des agents est louable, et nous la saluons. L'intitulé «Manager en mode service» a suscité de nombreuses interrogations et questionnements d'où notre abstention. Elle s'adresse aux encadrants. Nous avons cru comprendre qu'il s'agissait principalement des Chefs de Services et des Postes mais pas que... Comme toute formation, elle est incitative et non obligatoire. Reconnaissons également que la proposition de formation en la matière est un exercice difficile voire périlleux en fonction de l'interprétation que peut s'en faire chacun d'entre nous. L'ancien ISST précisait qu'il convenait en premier lieu de s'attaquer aux causes.

Nous préconisons (cf la liminaire) d'éviter toute pression inutile sur les encadrants, les agents A,B et C du style indicateurs, relances etc....face au manque de moyens humains. Remettre l'humain au centre des relations de travail est la meilleure mesure préventive aux RPS.

■ L'examen des registres CHS-CT.

Concernant la DDFIP, au 29 Rue Monpezat un problème de climatisation réversible avait été signalé à deux reprises. Espérons que la deuxième intervention du technicien signalée par l'assistant de prévention sera la bonne. A défaut, nous invitons les agents concernés à le dire.

Pour la DRDDI : une étude est en cours (Pau bureau) pour déplacer la colonne de connexion et d'alimentation des ordinateurs car le bruit sourd engendre des maux de tête aux agents qui travaillent dans ce bureau.

La demande de la brigade de Dax pour l'acquisition d'une échelle aux fins de contrôles sur les camions n'a pas pu être satisfaite en 2019. Le gestionnaire des autoroutes refuse la présence permanente d'une échelle sur une aire de repos ouverte aux usagers pour des raisons de sécurité.

■ Les visites des postes et services :

Le CHS-CT avait programmé mais non effectué en 2019 les visites de poste d'Anglet et du Centre de Contact sur la thématique des RPS. Elles seront reprises en 2020 en y adjoignant la visite du stand de tir à Bayonne au vu des investissements passés mais également à venir.

Pour FO Finances 64 le fait de devoir établir des rapports à chaque visite ne doit pas être un frein à ces dernières. Les restructurations, réorganisations de services sont autant de préoccupations concernant le bien-être des collègues. Vous ne devez pas hésiter à nous solliciter.

● Questions diverses :

Les élu(e)s FO-Finances ont évoqué la problématique liée au coronavirus et plus particulièrement la mise en place des mesures de prévention.

Vos représentants FO-FINANCES 64 à ce CHSCT

Nathalie SABATHE - Titulaire (BSI Cambo)
Myriam CANNONE - Suppléante (Sip de Pau)
Jean BERNET -Titulaire (Trésorerie Oloron)